



3 minutes pour les jeunes

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de 3 minutes. Elle vous apporte un éclairage précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question par courriel (ekkj-cfej@bsv.admin.ch) ou par téléphone (031 322 92 26). Tous les numéros de « 3 minutes pour les jeunes » se trouvent sur www.cfej.ch.

En vous souhaitant une excellente session d'été 2009,

Pierre Maudet, président de la CFEJ

Les jeunes et la violence : prévenir au lieu de stigmatiser

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) approuve le rapport « Les jeunes et la violence – pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias »¹ récemment adopté par le Conseil fédéral. A saluer déjà le titre qui parle « des jeunes et la violence » et non de la violence des jeunes... En effet, si l'éclatante majorité de nos jeunes n'est pas confrontée à des problèmes de violence, force est de constater qu'une minorité subit et, ou provoque de la violence.

Le rapport, détaillé et bien documenté, montre avec pertinence que, si les causes de la violence sont multiples, les remèdes doivent aussi l'être. Car les solutions simplistes ne sont qu'une illusion permettant de faire la une des médias. La CFEJ partage ainsi avec le Conseil fédéral la volonté de trouver des solutions dans l'axe de la prévention. Une meilleure coordination des quatre domaines évoqués (famille et petite enfance, école et formation, espace social, espace public et médias) nous paraît cependant indispensable. Cette coordination doit être impulsée et assumée par la Confédération pour atteindre les cantons, les communes, les institutions et associations, bref, chaque citoyenne et citoyen de notre pays, qu'il soit enfant, jeune ou adulte.

De la sorte, le sentiment de sécurité de la population pourra être renforcé et les jeunes enfin débarrassés de leur rôle collectif de bouc émissaire. Le rapport montre clairement que cette stigmatisation des jeunes n'a pas lieu d'être et que les adultes sont aussi souvent auteurs d'incivilités et d'actes de violence. C'est donc une politique orientée vers le dialogue entre générations qui doit être instaurée.

Après la phase d'analyse, c'est maintenant le moment de passer à l'action. Il faut éviter que cet état des lieux de valeur n'aboutisse qu'à des recommandations non contraignantes. C'est pourquoi la CFEJ soutient l'initiative parlementaire 07.402 de Viola Amherd demandant une base constitutionnelle pour une future loi sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes, et se réjouit qu'il ait été donné suite à cette initiative parlementaire. Cette dernière offre une excellente occasion d'élaborer, avec la participation constructive des cantons, une proposition de réglementation consensuelle et adaptable. Il ne faut pas rater cette chance. La CFEJ invite la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national à résolument entreprendre les travaux nécessaires. Ainsi, il sera possible de créer à moyen terme les conditions requises pour intégrer la prévention de la violence dans le cadre d'une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente et efficace.

¹ Le rapport est disponible sur la page Internet de l'OFAS : www.ofas.admin.ch, rubrique Actualité.